

Les Nouvelles du Mouvement européen-Provence

Editorial – L'Union européenne... et pourtant, elle marche !

Il en est des Etats comme des hommes. Chacun veut que l'autre lui ressemble, surtout si c'est son voisin. Plus la différence est forte, plus l'incompréhension s'installe, multipliant ainsi les risques de tension. Rien d'étonnant que dans leur grande majorité les Français souhaitent que l'Union européenne soit à l'image de leur pays, et pourquoi pas une reproduction de celui-ci !

Qu'on ne puisse retrouver l'équivalent de nos deux élections "vedettes" nous désarçonne : point d'élection du Président au suffrage universel ; aucune équivalence à l'élection du maire, donc pas d'élus de proximité. En apparence plus proche de nos habitudes, l'élection au Parlement européen devrait nous rassurer. Il n'en est rien ! Si dans un premier temps nous retrouvons avec délectation les sempiternels affrontements de partis et les ambiguïtés traditionnelles, nous découvrons peu après que nos élus n'appartiennent plus exactement au parti que nous avons choisi. Plus encore, nous constatons que, par le jeu des regroupements, le programme qu'ils défendent n'est plus vraiment celui pour lequel nous nous étions prononcés !

A bien y réfléchir – ou pas assez ! – chacun constate que l'organisation politique de l'Europe est loin de celle de la France. S'en désoler, c'est postuler implicitement que la nôtre lui est bien supérieure et, par là même, chercher à expliquer les difficultés que rencontre l'Union européenne. Eternelle prétention ! Alors nous prenons l'histoire à témoin, et là, nouvelle déception. Non, nous n'avons pas affaire aux Etats-Unis d'Europe, pas davantage à une fédération d'Etats, pas tout à fait à une confédération.

Il nous reste ainsi à admettre que nous assistons à une construction politique tout à fait originale, sans précédent, et qui, par l'ambition de son projet, devrait nous porter à l'enthousiasme. Or il n'en est rien. Bien au contraire le scepticisme semble gagner du terrain. Que faire ? Plus de pédagogie demandent certains ? Vingt ans n'y suffiront pas ! Mettre en place les conditions d'une plus grande participation des citoyens ? Belle utopie ! Et pourtant "l'Europe marche...", mais encore faut-il qu'elle en fasse la démonstration. Une contribution réelle et efficace à la réduction du chômage de masse qui gangrène tous nos pays pourrait convaincre les Européens. Tâche immense, urgente, indispensable.

Daniel Suzan, *Mouvement européen-Provence*

L'Europe devant l'intergénérationnel : solidarités ou conflits ?

2^{ème} partie

Dans un numéro précédent, nous avons évoqué la façon dont la crise des financements des systèmes sociaux et notamment des systèmes de retraite faisait monter en puissance les systèmes par capitalisation. Se repose alors la question des solidarités intergénérationnelles. D'autant que, si les générations se suivent, elles ne se ressemblent pas...

L'intergénérationnel, source de conflits ?

Usant couramment de la notion de génération, les démographes classent les populations par tranches d'âge dont ils tentent de caractériser les comportements types. Ces classements sont souvent repris par des économistes et des sociologues mais aussi dans les médias, en dépit des controverses qu'ils suscitent. Le plus souvent, dans les sociétés occidentales, on utilise la classification suivante.

* **Les retraités** ou **seniors**, nés avant 1945, ont connu la seconde guerre mondiale, la montée en puissance de la guerre froide, la décolonisation. Le sens du métier, le travail, le sens du devoir, le respect des institutions sont au cœur de leur système de valeurs. Ils ont été les artisans des *Trente glorieuses* qui leur ont permis de bénéficier de systèmes de retraite avantageux et souvent de se constituer un patrimoine. Ces apparents privilèges masquent d'importantes inégalités, notamment entre les hommes et les femmes. Soulignant que l'héritage est de plus en plus tardif, certains économistes dénoncent la forte concentration des patrimoines dans cette classe d'âge et estiment que les systèmes assurantiels devront à l'avenir permettre de réinjecter une partie de ces patrimoines dans l'économie, notamment par le financement des dispositifs de lutte contre la dépendance. Enfin, les seniors ont longtemps eu le monopole des positions de pouvoir et les cèdent progressivement aux baby-boomers.

* **Les "baby-boomers"**, nés pendant le pic de natalité entre l'immédiat après-guerre et le milieu des années 60, ont passé leur jeunesse et la première partie de leur vie d'adulte dans le contexte des *Trente glorieuses*. « Paix, prospérité, plein-emploi, progrès », c'est avec cette formule des "4 p" qu'Alfred Sauvy a caractérisé cette génération. Ils ont connu une société du « *Toujours plus !* » dans laquelle la consommation devenait reine, la croissance se maintenait à un niveau élevé, dans laquelle également la scolarisation devenait massive... Mais aussi la fin de cette

période, avec des transformations profondes des sociétés occidentales (systèmes de valeurs et idéologies) dont ils ont été les acteurs, et des difficultés économiques croissantes (ralentissement de la croissance et montée du chômage). Beaucoup se sont alors repliés sur la vie privée. C'est cette génération qui, actuellement, détient largement les leviers du pouvoir tant économique que politique...

* La **"génération X"**, parfois appelée "bof génération" en raison du rejet par ses membres des valeurs et des modes de vie des sociétés patriarcales. Nés entre le milieu des années 1960 et la fin des années 1970, mieux formés et plus qualifiés que leurs aînés, ils constituent la part principale de la population active. Ils ont appris à être indépendants dans un monde traversé par les restructurations et les licenciements dont eux-mêmes ou leurs proches ont pu être victimes. Ils ont perdu la confiance que les générations antérieures pouvaient avoir dans les institutions et dans les entreprises et posent la question de l'équilibre entre investissement dans le travail et vie personnelle et familiale.

* La **"génération Y"**, désignée ainsi par référence au baladeur qu'ils suspendent à leur cou. Nés entre la toute fin des années 1970 et le milieu des années 1990, ils vivent leur passage dans la vie adulte de façon souvent chaotique : l'âge moyen de la puberté s'est abaissé, les relations sexuelles sont plus précoces, la durée des études initiales s'est allongée, l'insertion professionnelle et l'indépendance financière sont devenues plus difficiles et plus tardives, la cohabitation avec les parents dure plus longtemps (génération *Tanguy*, par référence au film éponyme), il y a de plus en plus souvent retour dans la maison parentale après des accidents de la vie. Sans oublier qu'il s'agit de la première génération branchée sur ordinateurs et téléphones portables.

Hyper-consommateurs de marques, de produits *high-tech* et de loisirs, imprégnés de "*lol culture*" (*lol* : *laughing ou loud*, rire aux éclats), ils sont nombreux à subir de plein fouet le chômage, la précarité et les bas salaires dès leur entrée dans la vie active ; paupérisés et déclassés économiquement et socialement, aux yeux de certains observateurs leurs chances de rattrapage seraient très faibles. La France serait un des pays les plus touchés par ce phénomène, à l'inverse des pays nordiques. Ces jeunes se définissent eux-mêmes comme une génération "perdue", qui ne croit plus en "LA société", et une proportion croissante se déclare attirée par les thèses de l'extrême-droite. Ils restent proches de leurs parents qui leur apportent aide et soutien.

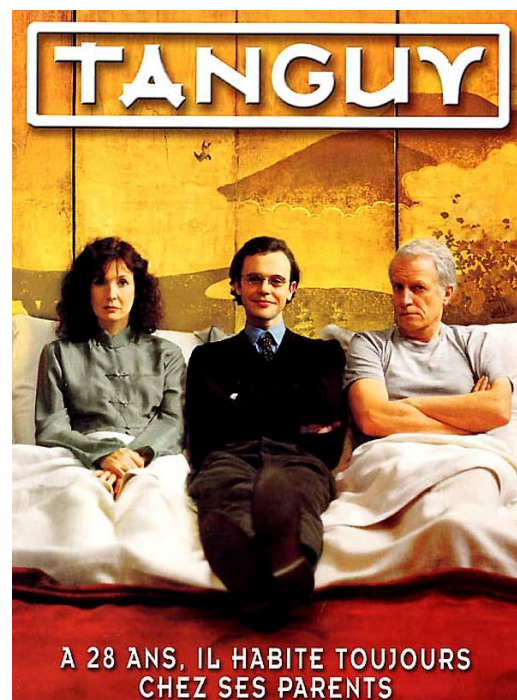
* Qu'en est-il des plus jeunes, nés depuis 1998 ? **"Génération Z"**, parce que succédant à la génération Y ? Ou **"génération C"**, pour *Communication, Connexion, Collaboration et Créativité* ? Des interrogations commencent à émerger sur cette génération qui n'a jamais connu un monde sans internet, fusionne vie réelle et vie virtuelle, fait le grand écart entre un univers récréatif imprégné par les réseaux sociaux et un système éducatif dépassé, et qui surfe sur l'actualité en négligeant le passé ? Leur enfance vécue dans une période de crise profonde, économique, écologique, les prépare-t-elle à se prendre en charge, à plus forte raison à prendre en charge les transformations du monde ? Certains le pensent qui les identifient alors comme la **"génération alpha"**...

Conflit de générations ou pas ? Les analyses divergent...

Pendant longtemps, les "passages" d'une classe d'âge à une autre furent associés à des événements importants, la puberté, la formation et la préparation à une activité professionnelle, le mariage, la retraite, etc. Aujourd'hui, on observe une sorte de désynchronisation avec les âges de la vie et les rapports de forces entre génération se tendent... En témoigne la récente polémique autour de la chanson 2015 des *Enfoirés* ou celle qu'a suscitée un article de *Madame Figaro* sur « Le stagiaire roi : ce monstre de la génération Y » !

De nombreux analystes mettent en exergue leur constat de fortes tensions et inégalités entre les générations. Pour les uns, la responsabilité des inégalités n'incombe pas aux familles mais de manière collective à la génération des seniors. Alors que les générations les plus anciennes ont bénéficié d'une croissance forte et de systèmes de garanties sans égal, les générations suivantes n'ont pas eu les mêmes ressources et opportunités ; émerge alors le risque d'explosion sociale que pourraient engendrer les frustrations des plus jeunes, frustrations qui s'expriment de façon agressive à l'encontre des baby-boomers plutôt que de la génération de leurs parents. Pour d'autres, **la génération "active" (les 30-50 ans), "toute-puissante", impose ses codes aux autres générations** et se montre réticente à donner des responsabilités aux jeunes, à leur laisser une place : les jeunes sont perçus comme une somme de problèmes et les vieux comme une somme de coûts ! Cette thèse trouverait une confirmation dans les chiffres de l'emploi, en France, par exemple, pays dans lequel le taux d'activité des 59-64 ans est un des plus bas d'Europe.

Mais ces analyses pessimistes ne font pas consensus. Cette idée de conflit de génération renvoie à une période post 68 qui a constitué un tournant particulier des sociétés occidentales. Les jeunes, aujourd'hui, sont assez



peu porteurs des idées radicales de cette époque et semblent davantage soucieux de s'insérer professionnellement et socialement, même temporairement ou dans de mauvaises conditions. Par ailleurs, les différences très marquées voire conflictuelles entre les *baby-boomers* et la *génération X* ne se retrouvent pas avec la même intensité entre la *génération X* et la *génération Y*. Là, ce qui l'emporte, c'est la technologie et l'inversion des rapports d'apprentissage qui en découle : ce sont les jeunes qui apprennent à leurs aînés ! Et ceci ne sera sans doute pas sans conséquence dans le futur... Enfin, certains ajoutent que ce débat fondé sur la notion de génération occulterait d'autres variables beaucoup plus lourdes, comme le sexe ou la classe sociale, et surtout masquerait un démantèlement progressif de l'Etat-providence qui ferait évoluer les systèmes sociaux vers des dispositifs assurantiels marchands et qui réinvestirait la famille comme lieu et instance des solidarités générationnelles.

Le retour à la famille comme lieu et instance des solidarités intergénérationnelles ?

A l'appui de cette thèse, un récent sondage SOFRES a souligné l'attachement des Français à ces solidarités familiales intergénérationnelles et à leur permanence, ceci en dépit des perturbations dans l'enchaînement des générations et d'un individualisme croissant que l'on peut lire aussi en filigrane dans certains résultats : si 63% des Français estiment que ces relations sont moins fortes qu'il y a 20 ans, 97% disent avoir participé à une activité de solidarité intergénérationnelle et 82% y sont engagés actuellement.

Ces échanges se traduisent par de l'aide en espèces (aides financières, prêts avantageux, héritages...) ou très souvent en nature (garde d'enfants, mise à disposition d'un logement...): 73% des Français déclarent avoir déjà apporté une aide en nature à leurs parents (services domestiques et soins) et 52% à leurs enfants adultes ou petits-enfants ; 73% disent prendre régulièrement des nouvelles de leurs voisins plus âgés ; 48% déclarent apporter une aide en nature à des tiers d'une autre génération.

Les décideurs politiques l'ont bien perçu et voient dans le retour à la famille des opportunités de réductions des prestations sociales (raccourcissement des hospitalisations, maintien à domicile des plus âgés ...) propres à alléger des déficits trop importants. Mais ce retour aux solidarités familiales se pose dans un contexte délicat du fait des transformations de l'idée même de famille (nombre croissant de familles recomposées, de familles monoparentales, dispersion géographique...) et de la moindre disponibilité des femmes (leur taux d'emploi approche désormais celui des hommes) vers lesquelles, traditionnellement, on se tourne pour prendre en charge ces questions.

Mobilisation d'autres acteurs : exemples européens

Sur le terrain, le secteur associatif, les communes, les organisations caritatives... se mobilisent plus que jamais pour pallier les carences des institutions. De nouveaux acteurs apparaissent, et l'on voit se développer nombre d'initiatives innovantes : mobilisation bénévole de jeunes retraités pour soutenir les jeunes en difficultés, ou de jeunes pour apporter des services aux anciens isolés ; projets de logements accessibles et partagés ; soutien aux aidants, etc.

Une étude comparative publiée en 2012 par *France Bénévolat* a mis en évidence des différences notables entre les pays européens quant à leur façon de traiter ces questions. En Allemagne, le professionnalisme des associations, soutenues par des bénévoles jeunes et seniors ayant bénéficié de formations spécifiques, permet l'élaboration de projets de grande ampleur. L'Etat fédéral est très présent comme financeur lors du lancement des projets. Le relais est ensuite assuré par les Länder et des fonds communaux, mais aussi par des fondations et des mécènes privés. En Belgique, ce sont les régions et les communautés qui interviennent dans des partenariats souvent bien institués avec un secteur associatif fort et bien structuré. De nombreuses municipalités belges ont ainsi mis en place des Conseils de Seniors. En Italie, l'Etat et les communes, les pouvoirs publics d'une façon générale, sont faiblement impliqués, avec cependant d'importantes disparités entre les régions. L'intergénérationnel n'est pas au centre des préoccupations du monde associatif. Deux familles d'acteurs interviennent avec une sorte de partition des rôles : aux syndicats, l'emploi des jeunes et l'apprentissage intergénérationnel ; à l'Eglise catholique, les fonctions caritatives et réparatrices. La Suède est présentée comme un modèle qui réussirait à associer un bénévolat important avec un Etat-providence fort. Le gouvernement comprend d'ailleurs un ministre chargé de la vieillesse et de la jeunesse. L'Etat suédois soutient massivement les associations, en participant à leur financement à hauteur de plus de 700 millions d'euros par an. Les personnes âgées sont très impliquées dans les associations dont certaines, créées dès les années 1930, sont exclusivement destinées aux retraités. En France, d'autres études soulignent un engagement croissant des mutuelles et des sociétés d'assurances, et leur concurrence pour occuper le terrain des régimes complémentaires est de plus en plus forte. En particulier, la question de la dépendance, maintes fois évoquée par les responsables politiques et sans cesse différée, est largement du ressort des mutuelles et des assurances. Quant au Royaume-Uni, le premier ministre met en œuvre un désengagement de l'Etat au bénéfice du secteur caritatif.

Conclusion

Face à l'essoufflement des systèmes de financement traditionnels, le "tout institutionnel" est aujourd'hui remis en question, et ce n'est pas sans conséquences, sociales, sociétales et politiques. Si les enjeux d'adaptation de la société au vieillissement et d'équilibre des comptes sociaux sont partout présents en Europe, les réponses apportées par les pays membres montrent, pour l'instant, une certaine permanence et une résilience des systèmes sociaux

existants, en dépit du souhait de la Commission de les engager dans la voie de la convergence. Mais cette apparente robustesse ne doit pas nous leurrer.

Les difficultés, majeures, des systèmes fondés sur la solidarité nationale poussent les Etats à un désengagement progressif en faveur d'autres sources de financement. De fait, tout en gardant la logique dominante de leur mode de financement, les systèmes deviennent hybrides : les Etats membres ont d'abord amendé les dispositifs existants pour réduire l'impact de la diminution des prestations, parfois en prenant le relais des organismes gestionnaires ; mais ils ont aussi fait monter en puissance des systèmes assurantiels privés et mutualistes et des organisations caritatives. Ces interventions *au fil de l'eau* dessinent une privatisation rampante qui pose de nombreuses questions, comme celle des buts sociaux, sociétaux et parfois politiques poursuivis par ces nouveaux acteurs, mais aussi celle du rôle des Etats en tant que garants de l'égal accès pour tous aux prestations sociales. L'ambiguïté apparaît clairement si l'on considère que le désengagement budgétaire des Etats s'accompagne d'un financement de ces nouveaux acteurs, soit par subventions directes, soit par défiscalisation des dons et contributions des particuliers et des entreprises... Quant à l'intervention croissante des organisations caritatives, elle pose le problème d'un glissement progressif de l'idée de solidarité et de redistribution vers celle de charité, avec ce que cela peut impliquer d'humiliation sociale et d'arbitraire. On peut aussi s'interroger sur le recours croissant au bénévolat : s'agit-il, comme cela a été évoqué dans le petit groupe de travail du ME.F à Nîmes, de l'émergence d'un 4^{ème} pilier des systèmes de sécurité sociale ? Faut-il, comme dans certains pays, "professionnaliser" les bénévoles ? Quelles sont les valeurs qui sous-tendent leurs interventions ? Dans quelle mesure sont-ils porteurs d'idéologies, voire de projets politiques ?

Partout est évoqué le retour aux solidarités familiales et aux valeurs qu'elles sous-tendent. Elles sont, certes, sources d'importantes économies, mais ce retour se situe dans un contexte délicat du fait des transformations de l'idée même de famille et de la résistance des femmes qui s'épuisent à prendre seules en charge les personnes fragiles de la famille, voire qui renoncent à une vie personnelle et à leur activité professionnelle... La valorisation de la "génération pivot" qui soutient à la fois les jeunes et les plus âgés et le soutien des aidants familiaux ne peuvent être les seules réponses apportées à ces questions... Ne faut-il pas repenser en profondeur le pacte intergénérationnel ?

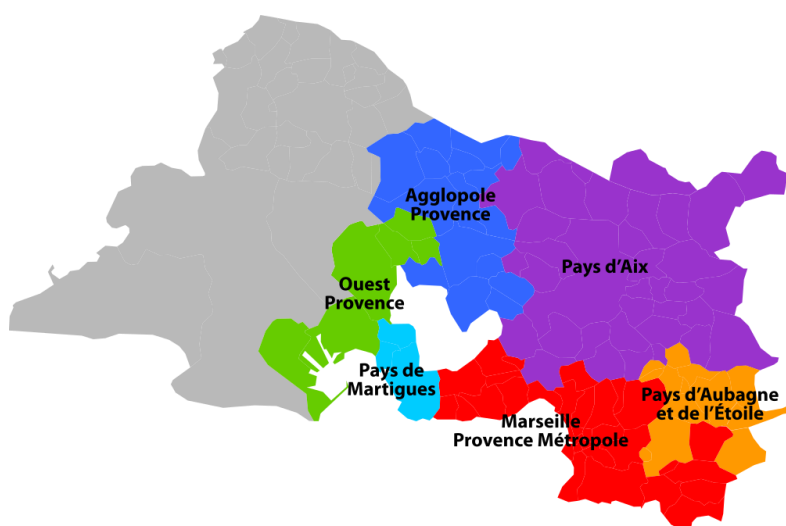
Annie Giraud-Héraud, *Mouvement européen-Provence*

La métropole Aix-Marseille dans le concert européen

Le 6 novembre, le Mouvement européen-Provence organisait une conférence sur le thème de l'organisation territoriale (dans l'UE et en France) et de la création de la métropole Aix-Marseille, prévue par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, avec un exposé de **Philippe Langevin** (Maître de conférences à Aix-Marseille Université, président de l'Association Régionale pour le Développement Local en région PACA) suivi d'un débat.

Les Etats membres de l'UE présentent une grande variété de modèles institutionnels, de niveaux territoriaux de pouvoirs, de catégories de collectivités infra-étatiques, fruits de leur histoire et de cultures politiques diverses. Malgré ces divergences, on distingue généralement dans les classifications trois niveaux de pouvoir : un échelon "local", le plus proche des citoyens (en France les communes), un échelon "intermédiaire" (les départements) et un échelon "régional", dont le rôle institutionnel est reconnu par les traités européens (voir l'encart). Au total, environ 91 000 collectivités territoriales sont recensées dans l'UE : près de 90 000 à l'échelon local (dont 36 000 pour la France, 11 000 pour l'Allemagne, 8 000 pour l'Italie, 2 700 pour la Pologne... et 350 pour l'Angleterre), présentant des niveaux de population et de ressources fiscales extrêmement hétérogènes ; 990 au niveau intermédiaire (10 % du total pour la France, 30 % pour l'Allemagne...); 220 au niveau régional, dont 70 dotées de pouvoirs législatifs. Pour plus de détails, on peut utilement consulter sur le site du Conseil des Communes et Régions d'Europe « [Un portrait chiffré de l'Europe locale et régionale](#) ».

Depuis une quarantaine d'années, et de façon accélérée avec la crise, on observe un mouvement général de décentralisation (plus grande autonomie des collectivités) mais aussi de regroupement des collectivités, particulièrement au niveau local (fusion des communes), dans un souci d'efficacité et d'économie d'échelle. Le mouvement de réforme s'appuie notamment sur la prise de conscience de l'importance du rôle économique des régions et prend en compte les phénomènes d'urbanisation, observés partout, conduisant à l'affirmation du rôle propre des métropoles.



La métropole Aix-Marseille
dans le département des Bouches-du-Rhône
(Carte Wikipedia)

La France, malgré l'attachement porté à sa multitude de communes et à ses départements issus de la Révolution, n'échappe pas au mouvement. Depuis les années 1990 les communes s'associent librement en "communautés" dotées de compétences et d'une fiscalité propres. La réforme territoriale de 2010 a amplifié ce mouvement, devenu contraignant, et instauré une nouvelle forme d'association, la "métropole", pour les aires urbaines les plus importantes (plus de 400 000 habitants), un statut spécifique étant de plus prévu pour les métropoles de Paris, Lyon et Marseille. Par ailleurs, la loi du 16 janvier 2015 réduit à 13 le nombre des régions.

Alors que le processus institutionnel de métropolisation est aujourd'hui très largement engagé (le cas de Lyon est montré en exemple), le contexte local fait que la mise en place de la métropole Aix-Marseille se heurte à une opposition frontale de la quasi-totalité des maires (de tous partis) des communes appelées à se regrouper autour du pôle marseillais (plus de 100), largement soutenus par leurs mandants, qui refusent de voir certaines compétences, particulièrement en matière de fiscalité et d'urbanisme, transférées à un ensemble métropolitain dominé par Marseille.

Il est vrai, et le débat l'a bien fait ressortir, que l'image souvent très négative offerte à tort ou à raison par la gestion municipale marseillaise est là pour occulter l'intérêt présenté par le rapprochement prévu, notamment pour l'économie locale (et soutenu à ce titre par les entreprises). Les opposants au projet espèrent encore obtenir un ajustement du périmètre des compétences de la future métropole et un fonctionnement du conseil métropolitain tel que les élus marseillais ne puissent détenir à eux seuls une majorité décisionnelle.

Le Comité des régions de l'UE : un organe consultatif

Le Comité des régions (CdR) a été mis en place en 1994 par le traité de Maastricht. Celui-ci prévoyait que le Comité se compose de 189 membres, nommés par le Conseil sur proposition des Etats membres, "exerçant leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté". Obligation était faite au Conseil et à la Commission de consulter le CdR dans cinq domaines de la politique communautaire ayant une portée régionale (cohésion économique et sociale, santé publique, réseaux transeuropéens, éducation et jeunesse, culture).

Le traité d'Amsterdam (1997) a renforcé le rôle consultatif du CdR et élargi son champ d'intervention aux politiques sociale et de l'emploi, à l'environnement, à la formation professionnelle, aux transports.

Reprenant les propositions inscrites dans le projet de traité constitutionnel, le traité de Lisbonne a renforcé la dimension locale et régionale de l'UE en posant le principe d'autonomie locale et régionale, le principe de subsidiarité (le CdR étant chargé de veiller à son respect dans ses dimensions locales et régionales) et l'objectif de cohésion territoriale. Il a doté le CdR de nouveaux instruments politiques et juridiques : association du CdR à l'ensemble du processus législatif dans tout domaine ayant une incidence régionale ; obligation de consultation par le Parlement européen ; droit de saisir la Cour de justice de l'UE.

A l'heure actuelle, le CdR compte 353 membres, représentants élus ou acteurs clés au sein des autorités locales ou régionales de leur pays d'origine. Sa consultation est obligatoire dans 15 domaines politiques, couverts au sein du Comité par six commissions thématiques chargées de préparer les avis du Comité sur les projets législatifs ; il tient cinq sessions plénières par an et émet une cinquantaine d'avis.

Samedi 9 mai – Fête de l'Europe Aix-en-Provence



- De 10h à 17h30, aux Allées provençales, **Forum européen**, avec la participation de nombreuses associations.
- A 18 h, à la mairie, "**L'avenir de l'Europe dans la mondialisation**", conférence-débat animée par trois personnalités universitaire, économique et culturelle.

Agenda

- Jeudi 11 juin 2015, dans les locaux de l'IEP d'Aix-en-Provence, "**La politique monétaire européenne**", conférence présentée par Madame Céline Gimet, Professeur des universités et spécialiste de ces questions.

Contacts utiles

Mouvement européen-France

<http://www.mouvement-europeen.eu/>

Mouvement européen-Provence

<http://www.mouvement-europeen-provence.eu/>

Maison de la vie associative – Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve – 13090 – Aix-en-Provence

Parlement européen – Bureau d'information pour le Sud-Est

http://sudest.europarl.fr/view/fr/agenda_org.html

Représentation régionale de la Commission européenne à Marseille

http://ec.europa.eu/france/marseille/index_fr.htm